



DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

Service Etat civil – Elections – Cimetière

Tél : 04.90.39.71.00

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

Lieu d'obtention :

Toutes les mairies équipées de station biométrique pour les cartes d'identité.

Pour le département du Vaucluse, les mairies dotées de la station sont Sorgues, Avignon, Apt, Bollène, Carpentras, Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, Le Pontet, Monteux, Morières, Orange, Pernes, Pertuis, Sarrians, Vaison-la-Romaine, Valréas, Vedène.

Pour la commune de Sorgues, les dossiers sont déposés au Centre administratif, 80 route d'Entraigues.

ATTENTION

Les dossiers des cartes d'identité sont pris **uniquement sur rendez-vous par téléphone au 04 90 39 71 00**.

Qui peut faire la démarche ? Toute personne de nationalité française

Coût : - **Renouvellement ou une première demande : gratuit**

- **Perte ou vol : 25 € en timbre fiscal** (les timbres fiscaux peuvent être achetés sous forme dématérialisée en ligne ou dans un bureau de tabac)

Durée de validité :

> **MAJEURS** : Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

> **MINEURS** : La durée de validité est de 10 ans

Renseignements pratiques :

- Préparer votre dossier avant votre rendez-vous en effectuant une **pré-demande en ligne sur www.service-public.fr**. Pour utiliser ce télé-service, il faut préalablement créer votre compte puis saisir les informations dans « pré-demande CNI » en ligne (rubrique Mon compte>Effectuer une nouvelle pré-demande).

- La présence du demandeur (et de son représentant légal pour les mineurs) est indispensable lors du dépôt du dossier en mairie.

Pièces à fournir :

Les pièces à fournir sont différentes suivant les dossiers. Il convient de consulter le site www.service-public.fr (rubrique : papiers – citoyenneté)

Délai d'obtention : Environ 1 mois après le dépôt du dossier.

Attention, afin d'éviter que l'afflux de demandes ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage, les usagers doivent anticiper leurs démarches et prendre un rendez-vous suffisamment à l'avance.